



Fédération Française de Rugby - Ligue Occitanie
Comité départemental de
Rugby de l'Hérault
Maison Départementale des Sports
ZacPierresvives – 66 Esplanade de l'égalité
BP 7250 - 34086 Montpellier Cedex 4



Un appel à bénévoles au sein des membres du CD34 a été effectué, seules 4 réponses ont été formulées.
Un rassemblement M15 sera fait en marge du match de 16h à 18h30 ou s'opposeront des sélections départementales.

Les buvettes doivent être tenues par le MHR/MRC.

Partenariat Intersport :

Le responsable de la commission étant absent les membres présents décident de ne pas traiter ce point.
Cependant il est observé que la dotation proposée, une doudoune à 100 euros pièce est onéreuse et qu'il vaut mieux un article moins cher en raison de la quasi centaine de personnes à doter.
G Tugas verra le responsable Intersport de Béziers, la dotation est de 3000 euros et peut donc être moduler différemment.

Scolaire :

Le responsable de la commission étant absent les points concernés sont ajournés.

Convention LOR/CD34 :

Le président indique qu'il a été sollicité par la ligue afin de signer l'annexe de la convention LOR/CD portant sur la partie variable de la convention versée par la ligue.

Finalement les 5 000 euros de part variable seront attribués comme suit :

- 1 500 euros pour la convention LOR/CD34/ASBH/MRC
- 1 500 euros pour
- 2 000 euros maximum en fonction de l'augmentation du nombre de licenciés

Il a été aussi précisé que les pass volontaires comptaient dans les licenciés, il convient donc d'inciter les clubs à utiliser cette possibilité.

Divers :

- néant

L'ordre du jour étant épuisé le Président adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe et clôture la séance à 20h.

Le Président

Le secrétaire général

Gérard TUGAS

Myriam Montagné